

COURRIER ARRIVÉ
19 AOUT 2017

Demande d'Autorisation d'exploiter un Centre de Transit

Regroupement ou tri de déchets dangereux ou contenant des substances ou préparations dangereuses, dans le cadre de la rénovation de la halle pilote sur le site qu'il exploite sur le territoire de la commune d'Orléans.

Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement

Projet présenté par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières

(BRGM) sis au 3 Avenue Claude Guillemin Orléans



Enquête publique réalisée du 19/06 AU 19/07/2017 inclus.

Arrêté préfectoral du 31 mars 2017

RAPPORT d'ENQUÊTE

Dossier d'enquête déposé en mairie de proximité d'ORLEANS LA SOURCE

Affichage dans les communes du périmètre d'affichage :

ARDON, OLIVET, SAINT CYR EN VAL

Décision du Tribunal administratif n°E17000045/45 Du 16 mars 2017

André ROBIN - Commissaire enquêteur -

Décision du Tribunal administratif n°E17000045/45 - du 16 mars 2017

Août 2017

SOMMAIRE

A - RAPPORT

I - GENERALITES

- 1-Préambule
- 2-Objet de l'enquête
- 3-Cadre juridique
- 4-Nature et caractéristiques du projet
- 5-Composition du dossier

II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1

1. Textes d'organisation
2. Information – Publicité
3. Déroulement de l'enquête
4. Comptabilité des observations
5. Analyse des observations
6. Clôture de l'enquête

III- Procès-Verbal des observations

IV- Mémoire en réponse – Accusé de réception

B - CONCLUSIONS

A - Rapport d'enquête

I. Généralités :

1. Préambule :

Comment définir le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, BRGM pour les initiés et amateurs de sigles ? Son rôle est dans son sigle bien que l'éventail de ses activités soit mal mesuré.

L'histoire commence en 1950, date à laquelle cet organisme est venu s'installer à l'adresse actuelle où il occupe un terrain d'un peu plus de 27 ha; son histoire est beaucoup plus ancienne, mais c'est une autre histoire.

Son activité était essentiellement axée sur la géologie, étude de la croûte terrestre et la production de cartes géologiques, outils de travail pour les professionnels des sols (agriculteurs) et des sous-sols (BTP et industrie minière)

Le rôle de réservoir d'eau et de minerais que représente la terre, et récemment de chaleur, a engendré le besoin d'en réaliser l'inventaire ; il a été dressé pour connaître la présence et la localisation de ces éléments.

Dans le même temps l'évolution de notre société débouchait sur des besoins nouveaux entraînant une demande de matières première plus importante et diversifiée, elle-même engendrant une production des « déchets » solides, liquides ou aqueux et gazeux de plus en plus volumineux, et pour lesquels le rejet dans le milieu ainsi que le stockage ont été les premières solutions car les plus simples, mais qui s'avèrent générateur de nuisances.

L'évolution du climat, problématique connue depuis longtemps, que l'on croyait se situer dans une échelle de temps dépassant une, voire plusieurs générations, s'avère connaître une accélération depuis une décennie dont les manifestations exceptionnelles le sont de moins en moins (pic de chaleur, de pluviométrie, de froid se produisant à « contre saisons », violence accrue de ces manifestations) phénomènes dans lesquels les records sont régulièrement battus.

Quelles que soient les raisons de ces « exceptions », par ailleurs controversées, elles génèrent des situations d'ampleur qui dépassent le déroulement que nous connaissions jusqu'à récemment, de notre vie individuelle et collective.

Les pouvoirs publics ainsi que les réactions spontanées de la population bénévole apportent dans la mesure de leurs équipements, une aide aux personnes victimes de ces excès climatiques

Dans le même temps la production de matières ne servant pas directement la consommation (emballages) augmente proportionnellement même si l'industrie fait beaucoup pour en limiter

le volume à la source et pour réutiliser ces déchets qui deviennent de véritables matières premières et sont considérées, de ce fait, comme de véritables gisements.

Excès climatiques, pollution diverses et nécessités du recyclage sont devenus des phénomènes qui ont entraîné la recherche de solutions.

On en finirait pas d'inventorier tous les domaines où le BRGM intervient puisque son domaine se situe au carrefour de la connaissance, de l'exploration et de l'exploitation des éléments qui constituent notre terre : la terre, l'eau, l'air et le feu, ce dernier y apparaissant par le biais du volcanisme et surtout de la géothermie.

Donc, dans le domaine des sciences de la terre et de l'environnement, le BRGM est devenu une référence, sinon *la référence*. En effet, la lecture du rapport d'activité 2015 fait apparaître tous les lieux et domaines de par le monde, où ses compétences sont reconnues donc requises et sa présence sollicitée.

2 - Objet de l'enquête

La présente enquête publique a pour objet l'obtention d'une autorisation permettant d'exploiter un centre de transit, regroupement ou de tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses dans le cadre de la rénovation de la halle du site qu'il exploite ; 3 Avenue Claude Guillemin sur le territoire de la commune d'Orléans (La Source)

3

Cette demande est présentée par le Président Directeur Général du BRGM : M. Pierre TOULHOAT par une lettre en date du 12 décembre 2016, et représenté par son directeur des laboratoires M. Hervé GABORIAU, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Cet établissement a déjà fait l'objet d'un classement ICPE pour certaines de ses activités liées aux *matrices** en transit qu'il traite et stocke, dont la majorité sont en quantité inférieure aux seuils de classement et sont catégorisés en rubrique NC.

***Matrices :** pour le lecteur lambda, ce sont soit des matières premières (minerais ou résidus miniers, scories, laitiers, déchets de BTP soit des sols, sédiments, eaux)

Les volumes des lots d'échantillons traités peuvent varier de quelques dizaines de grammes à quelques tonnes (maximum <5 tonnes) Ces derniers sont classés dans la rubrique 2718-1 de la nomenclature, et nécessite une autorisation.

Certaines installations de traitement sont classées aux rubriques 2791 et 2515 et ne requièrent qu'une déclaration.

3 - Cadre juridique :

- Arrêté préfectoral du 31 mars 2017,
- Décision du Tribunal administratif d'Orléans n° E17000045/45 du 16/03/2017

4 - Nature et caractéristiques du projet

Le BRGM souhaite développer certaines de ses activités vers le traitement expérimental dans des domaines à fort potentiel innovant, comme les déchets, en vue de leur recyclage et de leur réutilisation.

L'établissement possède une halle construite en 1975 qui pourrait abriter ces nouvelles activités, soit dans le cadre de ses missions, soit en partenariat avec des acteurs économiques et académiques régionaux, nationaux et européens.

Le site est situé en zone urbaine où l'on trouve à proximité un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de première importance avec l'Université et son campus ainsi que le CNRS. La zone concernée par le dossier est incluse dans le périmètre du BRGM et son accès est celui de l'établissement gardé et contrôlé en permanence, et bien desservi par la route, en commun et piste cyclable.

Son activité actuelle est peu visible du voisinage et aucune nuisance particulière liée au projet du BRGM n'a été ni détectée ni observée.

Les activités d'expérimentation portent sur des matrices au caractère dangereux ou non, de composition variée connues avant réception de façon à déterminer des protocoles d'essais adaptés. Ces matrices renferment très majoritairement des teneurs faibles à très faibles de composés justifiant leur classement comme déchets dangereux. Il s'agit par exemple de matières inertes « polluées » ou de déchets industriels en recherche de valorisation.

Deux grands thèmes de recherche à fort potentiel d'innovation ont été identifiés et traités sur deux plateformes d'expérimentation:

- les procédés de traitement des matières premières et des ressources secondaires, particulièrement le recyclage des déchets dénommé **PLAT'INN**.
- L'expérimentation en lien avec la métrologie et l'ingénierie environnementale dénommée **PRIME**. Cette plateforme a pour objectif de reproduire en laboratoire les milieux naturels.

Ces nouvelles activités seront abritées sous la halle pilote (bâtiment G2) et du hangar de stockage (bâtiment G3)

4

Le bâtiment G2 également dénommé halle pilote) construit en 1975, offre une surface de 2000m². Il a abrité de nombreuses activités depuis les années 90 en lien avec la recherche appliquée et l'innovation mais également tournées vers le recyclage de métaux stratégiques et l'expérimentation au service de la métrologie (science des mesures) et l'ingénierie environnementale ; ce bâtiment, halle pilote, doit accueillir, dans un avenir proche, les deux plateformes, **PLAT'INN** orientées vers la recherche et le développement avec une importante diversification dans le recyclage des déchets, et **PRIME**, orientée vers la métrologie et l'ingénierie environnementale.

La halle pilote est organisée de la manière suivante :

- ② Deux halls de 600m² équipés de ponts de 5 tonnes,
- ② Un atelier dédiés aux activités de biolixiviation* et d'expérimentation d'une surface de 170m²,
- ② Deux laboratoires de 18m² dédiés à l'étude de matrices polluées par du mercure,
- ② Un espace accueil/déchargement,
- ② Un atelier de mécanique,
- ② Deux bureaux et des sanitaires.

*biolixiviation : technique d'extraction des métaux d'une roche à l'aide de bactéries.

Cette halle abrite différents matériels autorisant des traitements tels que : concassage, broyage, tamisage, séparation par divers procédés (magnétiques, gravimétrique, thermique, flottation, etc...)

5

Tous ces matériels sont mobilisés dans le cadre des projets de recherche et de développement sur des thèmes à fort potentiel d'innovation tels que la métrologie, l'ingénierie environnementale et le développement des procédés de recyclage des déchets.

Le bâtiment G3 : hangar de stockage :

Il est situé face à la halle pilote et sert actuellement à l'entreposage des matériels et matrices environnementales, et il est destiné à poursuivre cet objectif en offrant une surface de 592m²

Ce bâtiment est partagé en deux parties :

■ la première mobilisée pour les nouvelles activités définies dans le projet objet de la présente enquête publique et qui occupera une surface de 226,80m².

■ La deuxième composée de plusieurs salles abritent les activités actuelles du BRGM et ne sont pas concernées par le projet et ne changent pas de destination.

Ces deux parties sont séparées par une cloison et peuvent communiquer par une porte qui sera condamnée. Chacune des parties est accessible indépendamment de l'extérieur sans pénétrer dans l'espace clôture du projet.

Les ouvrages enterrés : les deux bâtiments possèdent un réseau de collecte, rétention et traitement des rejets. G2 possède en plus un réseau indépendant de collecte des eaux usées issues des sanitaires.

Dans le cadre du projet sur la halle pilote, des aménagements sont prévus pour gérer d'éventuels accidents d'épandage d'effluents sur le périmètre de la halle.

Cette halle a été déclarée pour la rubrique 2515 pour ses activités de broyage, etc. ...pour les matrices étudiées, et possède un récépissé de déclaration en date du 8 mars 2012.

D'autres activités ou produits sont répertoriés sur le site du BRGM, mais les seuils ne sont pas atteints au regard des activités et des produits employés, s'agissant d'un établissement de la nature scientifique de recherche et non pas d'exploitation ni de production de masse.

L'analyse de l'étude détaillée des dangers et l'acceptabilité du risque fait apparaître :

- L'absence d'effets dominos internes, ces derniers se limitant à la source même du risque et à ses abords immédiats.
- L'absence d'effets hors des limites de propriété du BRGM.

Le risque est donc estimé acceptable quant aux effets liés aux scénarii d'accidents.

5 - Composition du dossier :

6

Le dossier proprement dit est présenté dans une chemise coffret qui contient 7 tomes identifiés par des lettres de A à G :

Tome A : Partie administrative, 51 pages,

Tome B : Résumé non technique de l'étude d'impact, de l'étude des dangers et de la notice hygiène et sécurité, 16 pages

Tome C : Dossier graphique, quatre plans

Tome D : 3 pièces : Etude d'impact – Partie I : Description du site - Partie II : Etat initial – Partie III : Etude d'impact, Mesure compensatoires et évaluation des risques sanitaires, 158 pages,

Tome E : Etude des dangers : 23 pages,

Tome F : Notice d'hygiène et sécurité. : 28 pages

Tome G : Annexes : 10 Annexes.

Documents accompagnant le dossier :

- ✓ Avis de l'autorité environnementale,
- ✓ Avis de l'Agence Régionale de Santé émettant un avis favorable à la demande*
- ✓ Lettre du BRGM accompagnant le dépôt du dossier adressée à M. le Préfet
- ✓ Un registre d'enquête publique.

II - Organisation et Déroulement de l'enquête

1. Textes d'organisation

- Arrêté préfectoral du 31 mars 2017,
- Décision de nomination du Commissaire enquêteur n°E17000045/45 du 16 mars 2017.

2. Information – Publicité

Cette dernière s'est concrétisée par l'affichage de l'Avis d'enquête publique réglementaire aux tableaux d'information principaux des mairies d'ORLEANS et de la mairie de proximité d'ORLEANS LA SOURCE, ainsi que dans les communes du périmètre d'affichage : ARDON, OLIVET, SAINT CYR EN VAL.

Ce même avis d'ouverture d'enquête a été publié sur le site internet de la préfecture du Loiret. Un article de presse est également paru dans la rubrique spéciale des avis dans les deux journaux ci-dessous :

- La république du Centre les 1/06 et 22/06/2017,
- Le Journal de Gien aux mêmes dates.

3. Déroulement de l'enquête

Le vendredi 2 juin j'ai rencontré M. Hervé GABORIAU Directeur des laboratoires du BRGM, pour une visite des lieux où devraient être installée la halle pilote objet de l'enquête, ainsi que pour avoir des précisions sur les éléments du projet.

L'enquête s'est régulièrement déroulée du mercredi 19 juin 2017 à 14h, au mercredi 19 janvier 2017 inclus, à 17h, et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Le dossier du projet, ainsi que le registre d'observations, ont été tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

J'ai effectué trois permanences pendant lesquelles je me suis tenu à la disposition du public à la mairie de proximité d'ORLEANS afin d'aider les personnes dans la lecture des documents, participer à leur information et recueillir leurs observations, aux dates suivantes:

- Lundi 19 juin 2019 de 14h à 17h,
- samedi 1er juillet 2017 de 9h à 12h,
- mercredi 19 juillet 2017 de 14h à 17h.

Lors de la dernière permanence du 19 juillet, j'ai reçu la visite de deux collaboratrices de M. Hervé GABORIAU, dont Mme Catherine CREUZET, venues s'informer du déroulement et de la fréquentation des permanences ainsi que de l'intérêt du public pour le projet mis à enquête.

Avec elles j'ai pris rendez-vous pour la suite de la procédure, c'est-à-dire la remise de PV des observations, ce qui a été fait au siège du BRGM, le lundi 24 juillet à 16h où nous avons rempli l'**Avis au demandeur** dont je leur ai remis un exemplaire revêtu de nos paraphes respectifs.

4. Comptabilité des observations

Pendant mes trois permanences je n'ai reçu aucune personne ni enregistré et reçu aucune observation consignée au registre.

Le site de la préfecture avec sa messagerie n'a pas davantage enregistré d'observation ni de demande de renseignement. Voir à ce sujet le PV des observations.

Cette enquête s'est déroulée dans un climat plus que serein La période elle-même, période des « grandes vacances », n'était peut-être pas la plus propice au questionnement, malgré la publicité réalisée.

Mais il existe bien d'autres raisons à cette absence d'interrogation ou de « curiosité » du public car il faut rappeler que le site est considéré comme une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

8

5. Analyse des observations (ou plutôt de leur absence)

C'est toujours une gageure de tenter de trouver des raisons pour expliquer l'absence de participation du public aux permanences d'une enquête publique. Cette situation se reproduit quelques fois dans l'activité d'un Commissaire enquêteur. Pour argumenter un avis en l'absence d'observations du public qui apporte une vision du projet, il faut considérer le point de vue du public qui est invité à s'exprimer, et se mettre à sa place en objectivant sa pensée : comment réagirai un couple ou une famille qui viendrait habiter à proximité d'un tel établissement ? Même en ayant connaissance de l'environnement, il n'y est attentif que si le lieu, ou l'entreprise est connu comme soit produisant des nuisances constatées ou vécues de près ou de loin, soit représentant un danger ou un risque, et dont ils connaissent ou peuvent supposer l'existence.

Or le BRGM, installé en ce lieu depuis 50 ans, est en zone urbaine, même si l'habitat n'y est pas très dense, et connu comme un lieu d'activité de recherche scientifique, employant 1035 personnes (au 31 décembre 2015) dont la plupart habitent les environs plus ou moins proches. Il n'est source d'aucune nuisance de quelque nature que ce soit, et n'a pas la réputation de présenter un danger pour ceux qui y travaillent ou pour l'environnement.

Par ailleurs, les dirigeants de cet établissement organisent des journées « Portes ouvertes » bien connues et très fréquentées.

Tout cela contribue à donner, du BRGM, une image tranquille et rassurante de son activité, il fait pour ainsi dire partie du paysage.

Il convient de dire que dans le cas présent, le statut d'ICPE est un habit un peu large pour répertorier cet établissement dans la nomenclature officielle. Mais les produits (matrices) qui y sont travaillées, triturées à des fins de connaissances, qui déboucheront sur une utilisation à plus grande échelle, voire industrielle, sont présentes ici, mais en quantités si infimes parfois qu'il suffit de dépasser un seuil mini pour passer dans la catégorie supérieure de dangerosité. Il en est ainsi de tout système de classement avec ses effets de seuils. La majorité des substances répertoriées sur le site ne sont soumises qu'à une simple déclaration, soit ne sont simplement pas classées. Et les précautions déployées pour leur manipulation sont telles que leur propagation dans l'environnement, et les quantités qui pourraient être rejetées à l'extérieur accidentellement sont très inférieures aux seuils autorisés de contamination.

Observations du Commissaire enquêteur :

Le dossier comportait une pièce : une réponse de l'ARS (Agence Régionale de Santé) à une demande d'Avis des services de la préfecture.

Cette procédure qui a reçu un avis favorable, s'effectue en amont de l'enquête publique puisque ce dernier fait partie du dossier. Cette lettre comportait quelques observations qui ont donné lieu à un échange de courrier avec le BRGM.

Lors de la remise du PV, Mme CREUZET m'a interrogé sur la suite à donner à ces observations, puisque j'avais évoqué ce fait dans le document. Sur ce point M. GABORIAU m'a apporté toutes les informations et m'a même communiqué les courriers échangés avec l'ARS, dont j'ai joint les copies au PV.

9

6. Clôture de l'enquête

Cette dernière s'est achevée le mercredi 19 juillet 2017 à 17h aux termes d'une durée de trente et un (31) jours calendaires, et de la tenue de trois permanences de trois heures chacune à la mairie de proximité d'ORLEANS la Source, pendant les heures d'ouverture au public. J'ai clos le registre d'observation après le constat de l'absence de participation du public tant sur le registre que sur la messagerie de la préfecture.

Fait à Dadonville le 18 août 2017

André Robin - Commissaire enquêteur

